



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,**

**Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC est donné aux intéressés que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc déclare son intention de procéder au changement de nom de la route Massé pour les raisons suivantes:**

1. La route sous la gestion du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) appelée MASSÉ, chevauche les limites des cantons de Massé et de Cabot sur le territoire de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et ce, à partir de la route 132 en passant dans le village de Sainte-Jeanne-d'Arc pour se rendre aux limites de la municipalité voisine, et continue ensuite sur le territoire de la dite municipalité voisine soit La Rédemption;
2. Aucun document n'a été trouvé expliquant l'utilisation du toponyme "Massé";
3. Les citoyens demeurant sur cette route utilisent dans leur adresse postale le nom de route Massé pour certains et le nom de Rang 1 Cabot pour d'autres et la municipalité considère qu'il s'agit d'une situation portant à confusion pour les services d'urgence pouvant engendrer des délais supplémentaires pour certaines interventions;
4. Devant ces faits, la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire changer le nom de la route Massé afin de lui redonner le nom attribué en 1923 pour la première partie de cette route, soit "Rocheford". La deuxième portion de la route avait été verbalisée en 1922 sous le nom de route "Michaud" et un second procès-verbal datant de 1937 mentionne la verbalisation de cette même partie de chemin en donnant le nom de "Rang 1 Cabot". Cependant, il ne semble pas opportun de donner le toponyme de "Rang 1 Cabot" à une route traversant toute la municipalité et donnant accès à une autre municipalité;
5. La municipalité voisine utilise déjà le toponyme "Rocheford" pour cette route et la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire uniformiser le nom de la dite route tant pour l'appellation utilisée chez sa voisine que pour la façon d'orthographier le nom;
6. La municipalité est consciente du désagrément pour les résidents de la dite route qui devront effectuer des changements d'adresse, mais devant le fait qu'il est déjà nécessaire de procéder à un changement d'attribution des numéros civiques toujours dans le but de faciliter la recherche d'adresse pour les services d'urgence, la municipalité harmonisera toutes ces modifications afin que les citoyens n'aient à faire un changement d'adresse qu'une seule fois;
7. La municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme son intention de changer le nom de la route Massé pour route Rocheford et une résolution a été adoptée

à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2018 demandant à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de route "ROCHEFORT" en remplacement de route "MASSÉ";

8. La municipalité informe par la même résolution adressée à la Commission qu'elle conserve le nom de rue "PRINCIPALE" pour la partie de la route située dans le secteur urbain (noyau du village), le tout tel que décrit sur le plan de localisation fourni avec la demande de changement de nom de la route Massé;
9. Les intéressé(e)s sont informé(e)s par le présent avis que la Commission de toponymie prendra une décision relativement à la demande de modification de nom de la route Massé à sa séance tenue vers la fin du mois d'août ou début de septembre prochain.

**Donné à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2018.**

**Louise Boivin**  
**Directrice générale**

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018, à chacun des endroits suivants:  
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2018.

---

Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire-trésorière